

Saint Paul des Landes

BULLETIN MUNICIPAL 2021

« NOUVELLE EDITION »



SOMMAIRE

Services municipaux	p. 3
Mot du maire	p. 4-5
Point CABA	p.6
Gestion des déchets	p.7
Point travaux	p.8-9
Nouveau marché	p.9
Automnales	p.10
Pôle Séniors	p.10
CCAS	p.11
Animation à l'école	p.11
Dépistage covid 19	p.11
Vie associative	p.12-13
Conseils municipaux	p.14-23

TARIFS GARDERIE ET CANTINE SCOLAIRE

Cantine année scolaire 2020-2021 (par délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020)

GARDERIE SCOLAIRE		
Matin & mercredi	Soir de 15h30 à 16h30	Soir de 16h30 à 18h30
Tarif A	Tarif D	Tarif B
0,90 €	0,41 €	1,50 €

CANTINE		
Enfants de la commune	Enfants domiciliés hors de la commune	Adultes
3 €	4,30 €	6,30 €

Inscriptions cantine COVID 19 :

Rappel : le règlement du restaurant scolaire (transmis au mois de septembre) prévoit que les inscriptions doivent être faites **le mercredi précédant la semaine d'inscription**. Le protocole sanitaire actuel limitant le nombre d'enfants que nous pouvons accueillir à chacun des services, **il est impératif de respecter ce délai d'inscription : les inscriptions (exceptionnelles ou sur planning) passées hors délai pourront être refusées**. Vous pouvez par contre annuler un repas au plus tard 48h avant afin qu'il ne soit pas facturé.

LA POSTE

HORAIRES D'OUVERTURE

Du mardi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30

Dernière levée : 11h30

13 rue de la Mairie - Tél. : 04 71 63 04 27



MÉDECINS DE GARDE

- Les nuits de 19h00 à 8h00,
- Les week-ends du samedi à 12h00 au lundi à 8h00
- Les jours fériés. ...

Continuez à appeler le numéro de votre médecin traitant. Votre appel sera pris en charge par une secrétaire médicale puis un médecin qui, s'il le juge nécessaire, vous dirigera sur cette nouvelle structure.

ASSISTANTE SOCIALE - PMI

Une assistante sociale du département tient ses permanences à la mairie uniquement sur rendez-vous tous les mardis des semaines impaires de 9h00 à 12h00
Téléphone : 04 71 46 99 63

MÉDIATHÈQUE LA GRANGE

En période de couvre-feu ou confinement anti-covid 19 :

La médiathèque est toujours ouverte, du mardi 8h au samedi 12h, sur rendez-vous téléphonique ou en sonnant à la porte et patientant quelques minutes s'il y a déjà un lecteur ou une lectrice afin de respecter les consignes sanitaires.

En prenant rendez vous, une sélection de documents peut être disponible à votre arrivée.

N'hésitez pas à téléphoner au 04 71 46 34 28.

HORS ÉTAT D'URGENCE :

Mardi : 16h - 19h

mercredi : 8h - 12h / 14h - 18h

jeudi : 13h30 - 17h

vendredi : 10h - 12h

samedi : 9h - 12h

MAIRIE

ACCUEIL DU PUBLIC

Afin de pouvoir s'assurer du respect des mesures sanitaires, la mairie est ouverte uniquement sur rendez vous : Tél : 04 71 46 30 24 ou mairie-st-paul-des-landes@orange.fr

HORS ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE :

Le mardi : de 14h00 à 18h00

Le mercredi : de 08h00 à 12h00 de 14h00 à 18h00

Du jeudi au vendredi : de 14h00 à 18h00

Le samedi : de 10h00 à 12h00

Votre bulletin municipal se réinvente...

Un nouveau format et au moins deux éditions par an pour des nouvelles fraîches plus souvent !

Mesdames. Messieurs.

Longtemps l'année 2020 restera gravée dans nos mémoires ; nous sommes pourtant nombreux à vouloir l'oublier. Une année qui a bouleversé nos vies et après laquelle rien ne sera plus comme avant. Et pourtant tout doit continuer.

Une équipe municipale nouvelle a été élue au mois de mars 2020 et est entrée en fonction, dans des conditions inhabituelles, seulement fin mai 2020, soit deux mois après les élections !

Le nouvel exécutif de la commune fait face à la situation, en s'efforçant de répondre aux urgences et continue à assurer le fonctionnement des services, ainsi que la finalisation des investissements car il faut, malgré cette situation morose, avec les contraintes que nous subissons tous, garder le moral et aller de l'avant !

Depuis le début de mandat, nos efforts se sont concentrés sur l'organisation des services communaux au rythme des différents protocoles sanitaires, en particulier en ce qui concerne le fonctionnement de l'école. Je profite de l'occasion qui m'est ici donnée pour remercier tout le personnel communal qui a fait face et a su s'adapter à une situation compliquée.

Dans la continuité des travaux engagés par l'équipe précédente et malgré les retards dus à la pandémie, nous arrivons enfin à l'achèvement des travaux de la maison de santé pluridisciplinaire. Les travaux du local de convivialité Séniors se déroulent normalement, et ceux de la route départementale, dont nous avons validé la tranche optionnelle, devraient s'achever en mars de cette année.



Mais nous avons également :

- réalisé des travaux sur l'éclairage public en collaboration avec le SDEC, et changé ou remis en service tous les éclairages défectueux,
- signé avec la poste une convention pour la création d'une agence postale afin de maintenir les services indispensables sur la commune, celle-ci sera installée dans les locaux du relais territoire,
- signé avec Logisens une convention pour la construction de 10 logements adaptés,
- finalisé la mise en place du centre de loisirs des mercredis et étendu notre partenariat au pôle ados et au secteur famille avec le Centre Social « A la Croisée des Autres ».



Malgré le contexte difficile, nous devons quand même penser le futur. En 2021, les projets prévus consisteront entre autres :

- en la mise aux normes de la sécurité incendie,
- l'aménagement des abords de la maison de santé pluridisciplinaire,
- l'installation de l'agence postale,
- l'équipement informatique de trois nouvelles classes de l'école,
- une étude sur la création de voies douces,
- une étude thermique globale sur les bâtiments du groupe scolaire,
- et enfin nous réaliserons un diagnostic de nos voiries communales afin de déterminer un calendrier des interventions nécessaires.

Je ne terminerai pas mon propos sans avoir une pensée pour les associations de notre commune et tous les bénévoles, les artisans et commerçants qui, eux aussi impactés par la covid-19, ont vu leur fonctionnement mis à mal.

J'adresse une pensée toute particulière à toutes celles et ceux qui personnellement ont été touchés par ce virus qui plane encore actuellement sur nous. Seule la solidarité nous permettra de vivre au mieux ces temps difficiles...

A l'aube de cette année 2021, nous n'avons pas pu organiser la traditionnelle cérémonie des vœux, ni le traditionnel repas des aînés. Nous avons tenu tout de même à marquer le pas de 2021 en offrant aux habitants des 215 foyers, dont l'un des conjoints était âgé de 68 ans au 31 décembre 2020, un modeste colis.

En souhaitant que nous puissions reprendre une vie plus normale et le plaisir de partager à nouveau des moments de convivialité...

L'ensemble du conseil Municipal vous adresse à toutes et tous, ainsi qu'à tous ceux que vous aimez, ses vœux les plus chaleureux de bonheur, santé et réussite.

Patricia BENITO

Maire de Saint Paul des Landes





Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac gère des dossiers structurants et des grands services publics du quotidien. Voici un panorama des principales actions réalisées sur votre commune en 2020*.

EAU

- 813 abonnés (à octobre 2020)
- 24 interventions chez les particuliers (réparations avant compteur, renouvellements de compteurs équipés d'un module radio pour la relève à distance)

ASSAINISSEMENT

- 615 abonnés au réseau collectif (à octobre 2020)
- 141 foyers équipés d'un système d'assainissement non collectif (ANC) (à octobre 2020)
- 4 dossiers instruits pour des systèmes d'ANC

ETUDES / TRAVAUX

- Traverse RD120 : réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement avant travaux de voirie de la Commune (187 000 € HT)

Chaque abonné est responsable de son compteur d'eau, de son réseau privé et du contrôle de sa consommation. Infos, conseils : régie de l'eau, 04 71 46 86 38 / SPANC, 04 71 46 87 38 / urgence : 04 71 46 48 60.

ENVIRONNEMENT

- 2 Points d'Apport Volontaire (emballages, journaux/magazines, verre) au parking de la salle polyvalente et aux ateliers municipaux
- 1 colonne pour la collecte des textiles sur la place Joseph Oustalnier
- 4 nouveaux participants, à octobre 2020, à l'opération «compostage individuel» (mise à disposition de composteurs en bois, accompagnement dans la démarche)
- animations « tri sélectif » réalisées par le pôle Animation du service Environnement auprès des CM1/CM2
- accès aux déchetteries de l'Yser (Aurillac) et des Quatre-Chemins (Naucelles) gratuit pour les particuliers

Une question sur le tri ?

Consultez le site www.caba.fr ou la réglette du tri réalisée par la CABA. Service Environnement: 04 71 46 86 30.

TRANSPORTS

- liaison Ayrens > Saint-Paul-des-Landes > Espinat > Aurillac par la ligne C (régulière ou en Transport A la Demande)
- 26 abonnés annuels au réseau de bus domiciliés sur la commune (à octobre 2020)
- 6 enfants bénéficiaires du ramassage scolaire Stabus, 3 av. Gambetta à Aurillac, 04 71 48 53 00, www.stabus.fr.
Suivez votre bus en temps réel et achetez votre titre de transport (hors gamme solidaire) sur l'application MyBus.

URBANISME & HABITAT

- 53 autorisations d'urbanisme instruites par le service ADS (24 déclarations préalables, 20 permis de construire, 9 certificats d'urbanisme opérationnels)
- 3 dossiers financés (3 504 €) dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH – rens. SOLIHA Cantal, 04 71 48 32 00) (entre le 1er janvier et le 1er novembre 2020)
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) et le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) sont consultables en ligne sur caba.fr

Service Urbanisme :

17 place de la Paix, 15000 Aurillac - 04 71 45 60 14 - plui@caba.fr - permanences mardi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17 h, jeudi de 8h30 à 12 h, sur rdv les autres jours. Documents d'urbanisme consultables sur www.caba.fr.

GRANDS ÉQUIPEMENTS

Médiathèque (gratuit pour les habitants de la CABA), Centre Aquatique, Stade Jean-Alric et stade d'athlétisme Marie-José Pérec, Prisme, Aéroport, Epicentre, Plantelière, Boulodrome, Chaudron, Parapluie, Rocher de Carlat, Puech des Ouilhes, Gorges de la Jordanne, Plantelière, Station de pleine nature... : retrouvez toute l'actu des grands équipements de la CABA sur le site www.caba.fr.

**entre le 1er novembre 2019 et le 31 octobre 2020*

GESTION DES DÉCHETS

COLLECTE DES VÉGÉTAUX :

Pour assurer un meilleur service aux habitants, cette année nous rajoutons une journée de collecte de vos déchets verts. Les dates seront les suivantes :

- lundi 19 avril
- lundi 31 mai
- lundi 5 juillet
- lundi 13 septembre
- lundi 25 octobre

DÉPÔTS SAUVAGES

Suite à des dépôts sauvages de déchets constatés, la municipalité souhaite faire un rappel à loi et aux peines encourues :

• **Amende pour non respect d'un arrêté**
R. 610-5 La violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{re} classe.

La violation des arrêtés municipaux et préfectoraux en matière de police est réprimée par l'article R. 610-5 du code pénal, lequel prévoit que le montant de l'amende encourue est celui de la contravention de la première classe, soit 38 euros.

• Infraction relative au dépôt de déchets

De l'abandon d'épaves de véhicules ou d'ordures, déchets, matériaux et autres objets transportés dans un véhicule (Article R635-8) :

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5^e classe le fait de **déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé**, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, **lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule**, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

Sanctions : 1 500 euros au plus pour les **contraventions** de la 5^e **classe, montant** qui peut être porté à 3 000 euros en cas de récidive lorsque le règlement le prévoit, hors les cas où la loi prévoit que la récidive de la **contravention** constitue un délit.

DÉJECTIONS CANINES



POUR LE BIEN DE TOUS
MERCI DE RAMASSER
LES DÉJECTIONS DE VOTRE
ANIMAL DE COMPAGNIE

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants, et ce, par mesure d'hygiène publique.

La municipalité rappelle que tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal et ce, par tout moyen approprié.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{re} classe, soit 35€.

Je dépose en déchetterie...



Le papier (grisâtre)



Le carton (grisâtre et vide)



Le verre



Les ampoules (sauf halogènes et à filament)



Les emballages ménagers (plastique, acier/aluminium, cartonnette)



L'huile de friture



Les cartouches d'encre



Le bois (non traité)



Les gravats



Les piles



L'huile de vidange



Les encombrants (meubles, matelas...)



Les déchets verts (tonces, branches...)



La ferraille

Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEE)



Petit et gros électroménager, écrans, informatique, jouets, outillage...

Les Déchets Diffus des Ménages (DDM)



Produits de bricolage, d'entretien et de jardinage

LES TRAVAUX DÉJÀ INITIÉS SE POURSUIVENT ET SE TERMINENT !

AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DU BOURG - RD120

A l'entrée du bourg de Saint-Paul-des-Landes, côté Aurillac, une réduction de la largeur de la route à 6.50m avec des zones de stationnements longitudinaux permet de réduire la vitesse des véhicules.

Au début des travaux, la CABA a repris les réseaux d'eaux usées et d'acheminement d'eaux de pluie. Les réseaux secs, éclairage et télécoms, ont été enfouis avec le concours de la STAP 15. Un nouvel éclairage public à LED a été installé par le SDEC. Enfin, l'entreprise EUROVIA est intervenue pour réaliser la voirie.

En raison des conditions climatiques, le chantier a été suspendu et doit reprendre avant fin mars.

L'objectif était aussi de sécuriser les déplacements piétons avec la réalisation de cheminements dédiés et d'un passage protégé comportant un îlot pour permettre une traversée piétonne en deux temps.

Ce chantier, bientôt finalisé, marquera l'entrée du bourg et la mettra en valeur avec des aménagements paysagers. Au printemps, ils seront réalisés pour partie par l'entreprise Bois et Paysages et seront complétés en régie par les employés communaux.

Le coût total est de 569 981€ HT, financé pour 68 673 € par l'Etat, pour 186 618.10 € par la CABA, pour 111 583.45€ par un fonds de concours du Conseil Départemental et enfin pour 50 000 € par le Fonds Cantal Innovation (Conseil Départemental). Reste à charge de la Commune 153 106.45€



SALLE DE CONVIVIALITÉ SENIORS - ESPACE ROBERT FOUR

Depuis décembre 2019, l'espace Robert Four prend forme. Le bâtiment est totalement terminé et la toiture recouverte de panneaux photovoltaïques a, quant à elle, été mise en service fin décembre 2020.

Actuellement, les travaux se poursuivent avec les aménagements intérieurs.

Initialement, ce chantier devait être finalisé sous 9 mois. La crise sanitaire ainsi que quelques intempéries justifient en grande partie les retards accumulés. Nous pouvons espérer une livraison avant la fin du printemps

Le montant des travaux est de 324 237.20€ HT, financé pour 80 000 € par les fonds Leader (Union Européenne), 45 000 € par l'Etat, 33 000 € par le Conseil Départemental (Fonds Cantal Solidaire), 10 000 € par la CARSAT et 20 000 € par Malakoff-Médéric. Un emprunt à taux zéro de la Carsat de 134 500 € et un apport communal de 1737.20€ complètent le financement.



MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

Sur ce projet, les travaux se sont déroulés en 3 phases :

Phase 1 - Extension du bâtiment, partie neuve :

Cette partie concerne l'accueil, le Cabinet Infirmier et l'extension du Cabinet des Kinésithérapeutes. Les travaux démarrés en juillet 2019 ont été réceptionnés et levés de toutes réserves en octobre 2020.

Phase 2 - Restructuration et rénovation du bâtiment existant 1ère partie :

Cette partie concerne la salle d'attente, les sanitaires, une salle de réunion et les 3 bureaux des médecins. La rénovation a débuté en octobre 2020 et est finalisée depuis fin janvier 2021.

Phase 3 - Restructuration et rénovation du bâtiment existant 2nde partie :

Débutée dès l'achèvement de la phase 2, cette restructuration concerne les bureaux des professionnels paramédicaux. Depuis la fin des vacances scolaires de février, l'ensemble des travaux de la MSP sont terminés.

Ce chantier complexe, notamment en raison de la réalisation des travaux en site occupé, n'aura pris que peu de retard. Il a connu une interruption de 2 mois essentiellement due à la crise sanitaire et à la complexité de mise en oeuvre des protocoles exigés aux entreprises.

Le coût total des travaux est de 657 511€ HT (acquisition comprise), financé à 260 740 € par l'Etat et pour 118 381 € par le Conseil Régional - programme Maison de Santé et 31 000 € de Bonus Ruralité. Reste 247 390 € à la charge de la Commune.



NOUVEAU MARCHÉ

En automne 2020, le marché du dimanche matin a déménagé ! Dorénavant, il réserve un meilleur accueil des commerçants et des clients.

Les conseillers municipaux ont décidé de déplacer le marché dominical vers un espace plus vaste où l'on se plaît à se retrouver. Il a ainsi pris ses nouveaux quartiers sur la place Joseph Oustalnier, à côté de la salle des fêtes. Il est devenu plus convivial mais aussi plus sécurisant pour les commerçants et visiteurs.

Le marché Saint-Paulois accueille déjà 5 nouveaux commerçants de la région, essentiellement des producteurs fermiers et d'ici le printemps prochain, d'autres devraient les rejoindre ! De nombreux Saint-Paulois et habitants des communes voisines ont redécouvert ce rendez-vous des dimanches matins au cœur du village. Cette nouvelle organisation semble bien séduire et convaincre, elle est tout aussi profitable à l'ensemble des commerces de la commune.

L'équipe municipale prévoit d'organiser des marchés plus festifs, autour de thèmes saisonniers pour animer des moments de partage et convivialité, tout en régaland les papilles !

Le 13 décembre dernier, les commerçants proposaient leurs meilleurs produits : foie gras, volailles festives, fruits de mer, chocolats... étaient au rendez-vous pour préparer les fêtes. A cette occasion, le marché a également accueilli la vente de sapins. Ce fut un succès !



AUTOMNALES 2020

Comme chaque automne, la salle polyvalente de Saint-Paul-des-Landes se préparait à accueillir le festival de théâtre amateur «Les Automnales». Néanmoins, en raison de la crise sanitaire, malgré tous les préparatifs initiés et une programmation bouclée, le rendez-vous annuel du rire, de la convivialité et de la bonne humeur n'a pu avoir lieu : les Automnales 2020 ont été annulées.

Le théâtre a, tout de même, eu son mot à dire avec l'exposition photos « Prélude aux automnales » !

Du 15 septembre au 20 octobre 2020, au sein du Centre Culturel La Grange, Laurence Lescure a exposé ses plus beaux clichés théâtraux. L'expression scénique des comédiens était mise à l'honneur grâce au talent de la photographe qui nous a offert des prises de vues capturant le rire, la joie, la colère, le partage, la tristesse...

L'ensemble des élus, particulièrement la commission en charge de la Culture ainsi que Nathalie Vidalens responsable du Centre Culturel la remercient chaleureusement pour son exposition.



PÔLE SÉNIORS

Le pôle Séniors propose différentes aides pour bien vieillir. Afin de prévenir les périodes difficiles (pandémie, canicule...) vous, ou l'un de vos proches, pouvez être inscrits sur un registre qui servira :

- à ce que le Pôle Séniors de Saint Paul des Landes prenne contact avec vous régulièrement (*appel téléphonique mensuel*)
- à communiquer ces informations à la Préfecture en cas d'un déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence

Pour s'inscrire sur ce registre, il suffit, d'avoir plus de 65 ans:

- de nous retourner ce formulaire rempli et signé par la personne concernée
- ou de nous appeler au 04 71 46 34 28



Coupon à retourner à la Mairie de Saint Paul des Landes 2 rue de la Mairie 15250 Saint Paul des Landes

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse :

Personne à contacter en cas d'urgence + téléphone :

J'autorise les services de la Commune de Saint Paul des Landes à intégrer ces informations au fichier des personnes à contacter.

L'intéressé(e) peut consulter et modifier ces données. Il peut demander à être radié du fichier des personnes à contacter.

Signature



En raison de la crise sanitaire et de l'interdiction relative aux restaurateurs d'accueillir du public, le traditionnel repas des aînés n'a pu être organisé cette année.

Aussi, les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont trouvé une alternative. A la fin janvier, un colis contenant des produits issus des commerces de la commune a été délivré à toute personne de plus de 68 ans, à raison d'un par foyer.

Les usagers concernés ont très majoritairement salué cette initiative ! Merci aux membres du CCAS et aux élus de la commune qui ont participé au portage des colis ainsi qu'aux commerçants impliqués dans la démarche.

ANIMATION À L'ÉCOLE



Le 18 décembre dernier, les animateurs du centre social «A la croisée des autres» ont fait une surprise aux élèves de l'école.

A la sortie de 11h45, juste avant le repas du midi, ils sont venus parés de beaux déguisements.

Pour la plus grande joie des enfants ainsi que de quelques parents et assistantes maternelles venus chercher leurs enfants, les peluches taille XXL ont animé un moment festif, tout en musique !

A la veille des vacances scolaires, les élèves tout d'abord impressionnés notamment les plus petits, ont adoré cette belle initiative conviviale.

Un grand merci au centre social « A la croisée des autres » pour ce merveilleux moment de joie partagée !

DÉPISTAGE COVID-19

A l'occasion du dépistage massif organisé par la région Auvergne Rhône Alpes, deux séances de dépistage ont eu à lieu la salle polyvalente les après-midi des 16 et 23 décembre 2020. Toute personne volontaire a pu réaliser le test PCR, gratuitement, sans rendez-vous et sans ordonnance.

C'est grâce au cabinet infirmier de Saint Paul des Landes, en collaboration avec le laboratoire Sylab, que la réalisation de cette campagne de dépistage a pu se dérouler à l'échelle locale. Nous tenons à les remercier pour leur implication et leur dévouement.



VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG - BÉNÉVOLES YTRAC-SANSAC-ST PAUL DES LANDES

L'Association des Donneurs de Sang veut d'abord remercier tous les Donneurs qui sont venus, dans le respect des normes d'hygiène et de distanciation, offrir leur sang et leur temps pour maintenir le niveau des réserves en produits sanguins si irremplaçables en cette période de pandémie pour nos malades.

Pour enlever tous les doutes, il faut savoir que la Covid est un virus respiratoire qui n'est pas transmissible par le sang. L'EFS a réalisé des statistiques sur 10000 dons et actuellement aucun des malades transfusés n'a développé la maladie de la Covid-19. En cas de suspicion de contamination signalée par les donneurs après don, les dons sont isolés et analysés plus finement. Donc n'ayons pas de scrupules et continuons notre engagement en faveur du DON.

Merci à l'Établissement Français du Sang (EFS) qui a mis en place des protocoles de protection et distanciation des donneurs. Merci aux médecins et infirmiers soucieux d'appliquer ces précautions.

Je dois aussi souligner l'engagement des animateurs et des ados du Centre Social qui ont fait une promotion du Don que le confinement nous a empêché de faire: auprès des écoles, à la foire bio, au forum des associations ou aux tournois de foot. Notre assemblée générale a dû être reportée en 2021.

Enfin bravo à l'équipe de bénévoles qui ont assuré l'accueil des donneurs en respectant eux aussi le protocole mis en place, dans la bonne humeur.

Grâce à votre solidarité nos malades n'ont jamais manqué de produits sanguins, poursuivons en 2021, ce magnifique mouvement !

Les résultats 2020 montrent une progression, vous pouvez faire mieux! En 2020, il y a eu 35 nouveaux donneurs sur l'ensemble des communes dont 4 à St Paul.



DATES DES COLLECTES 2021:

St Paul des Landes : **22 février, 23 juin**

Ytrac : **5 janvier, 9 mars, 11 mai, 10 août, 12 octobre**

Sansac : **24 février, 23 juin**

L'équipe des Bénévoles vous remercie.



ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

COMITÉ DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'ALGÉRIE YTRAC – SANSAC – ST PAUL



Du fait de cette crise sanitaire qu'a subi la France entière durant de longs mois, le calendrier du comité a été bouleversé. Heureusement, dans une ambiance de fraternité nous nous sommes réunis pour déguster la délicieuse « galette des rois » à la gare d'Ytrac, agréable rencontre de plus de 70 adhérents. Le 14 février 2020, au restaurant de Nelly à St Paul, s'est tenue l'assemblée générale suivie de la « tête de veau », autre occasion de dialoguer. Ces deux retrouvailles, empreintes d'amitié et de bonne humeur, ont été les dernières...

A cause de cette maudite pandémie et dans le cadre du confinement, nous n'avons pas pu nous rassembler le 19 mars devant les stèles pour célébrer la fin des hostilités de la guerre d'Algérie.

De même, nous n'avons pas pu nous retrouver devant les monuments aux morts pour commémorer le 8 mai et le 11 novembre. Ce fut un triste pincement au cœur pour nous tous car on se doit le devoir de mémoire pour tous ceux qui sont morts pour la France, fauchés en pleine jeunesse.

L'année qui vient de s'écouler laisse un goût amer au comité mais aussi à toute une population. Espérons qu'en 2021, la vie reprendra dans de meilleures conditions et que nous pourrions renouer avec nos traditions et notre amitié.

Le comité félicite nos deux médaillés militaires : Gilbert Bardy et Claude Esnault.

Nous avons une pensée profonde et attristée pour nos amis disparus en cours d'année : R. Laybros, J. Fau, F. Rouquier, A. Serre, B. Sels, G. Costet ; on ne les oubliera pas ! Nous nous associons à la peine de leur famille.

Le comité souhaite à tous ses adhérents et sympathisants une nouvelle année, la meilleure possible, et dans l'espoir de se revoir bientôt.

ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE LAROQUEBROU

Le moins que l'on puisse dire est que 2020 sera une année à oublier (fortes pluies, pandémie covid19, sécheresse, fortes pluies !) espérons que 2021 soit meilleure !

Malgré deux mois de confinement, l'équipe de l'aappma de Laroquebrou a réussi quelques belles actions comme la toute nouvelle **école de pêche pour adolescents** qui a fait le plein. Ces enfants sont encadrés par un guide de pêche professionnel et les bénévoles de l'association, où ils apprennent en une dizaine de journées les rudiments de la pratique de la pêche en rivière et lac. (Inscription 2021 au 06 42 14 05 41 pour un coût d'environ 60€)

Les **animations estivales** (découverte de la pêche sur une demi-journée) ont comme l'an dernier trouvé leur « clientèle » de locaux et d'estivants n'ayant jamais pratiqué. **Côté travaux**, la quatrième tranche de restauration du ruisseau de Branugues s'est faite en début d'année : coupe des arbres malades, mise en défense des berges, abreuvoir pour animaux.

Puis il y a eu les actions annuelles telles que les protections des frayères, garderie, débroussaillage des berges et parkings, alevinages, nettoyages des berges et mises à l'eau, soit une vingtaine d'actions. Nous avons fait une grosse opération avec l'aide du propriétaire en nettoyant l'ancienne décharge sous Laroquebrou !

En novembre, **alevinage important en sandres** sur le barrage de 500kg de sandres juvéniles (coût 10.000€) car, au dire des pêcheurs, sa pêche est de plus en plus difficile.

Nouveauté cette année, pour ceux qui ne pêchent que l'automne (du 1er octobre au 31 décembre), mise en place de la **carte d'automne** à moitié prix de la carte annuelle soit 38€

Nous sommes sur **facebook** et avons notre **site internet** : www.aappma-laroquebrou.fr



SÉANCE DU 28 MAI 2020 À 20 HEURES

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

Présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, BOUTONNET Sabine, POUGET Alain, TEISSEDRE Jeanine, BLAMPAIN Joël, GALERY Jacques, PIED Laurence, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, CHEVALIER Cécile, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, PORTERO Séverine, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, Cécile LEGOUT, PENAUBERT Christelle, VABRE Fabien.

ÉLECTION DU MAIRE

Mme Patricia BENITO : dix-huit (18) voix

Mme Patricia BENITO ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) maire.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Madame Patricia BENITO a proposé de fixer le nombre d'adjoints au Maire.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 0 abstentions, et 0 voix contre, d'approuver la création de trois (3) postes d'adjoints au maire.

ÉLECTION DES ADJOINTS

Une liste d'adjoints a été déposée auprès du Maire.

Après dépouillement, **ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Jean-Luc DONEYS** :

- 1er adjoint : **DONEYS Jean-Luc** ;
- 2ème adjoint : **BOUTONNET Sabine** ;
- 3ème adjoint : **POUGET Alain**.

SÉANCE DU 19 JUIN 2020 À 20 HEURES

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

Désignation des commissions municipales

Le Maire propose de créer quatre commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil :

1. Commission de la culture, démocratie locale et des sports

Sabine BOUTONNET, Frédéric MURAT, Cécile LEGOUT, Séverine PORTERO, Florence DELOM, Jacques GALERY

2. Commission de l'éducation, de la jeunesse et des solidarités

Cécile CHEVALIER, Christelle PENAUBERT, Janine TEISSEDRE Cécile MARCENAC

3. Commission des finances, de l'espace urbain, de l'environnement et des affaires économiques

Jean-Luc DONEYS, Fabien VABRE, Frédéric MURAT, Daniel BARDY, Laurence PIED, Janine TEISSEDRE, Jacques GALERY, Patrick BADUEL, Joël BLAMPAIN

4. Commission des travaux et réseaux

Alain POUGET, Fabien VABRE, Daniel BARDY, Géraud RAYNAL, Patrick BADUEL, Joël BLAMPAIN, Sabine BOUTONNET

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE

Après dépouillement, **ont été élus délégués au sein du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal** :

- RAYNAL Géraud : dix-huit (18) voix ;
- GALERY Jacques : dix-huit (18) voix.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE AUZE OUEST CANTAL

Ont obtenu (titulaires) :

- PIED Laurence : dix-neuf (19) voix ;
 - TEISSEDRE Janine : dix-neuf (19) voix ;
- A obtenu (suppléant) :
- GALERY Jacques : dix-neuf (19) voix ;

Laurence PIED et Janine TEISSEDRE sont élues déléguées au sein du SIVU Auze Ouest Cantal, et Jacques GALERY est élu suppléant.

INDEMNITÉS AU MAIRE

Madame le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Considérant que le taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique est de 51.6% pour une commune dont la population est entre 1000 et 3499 habitants, il est proposé de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 32,63% de l'indice brut terminal de la fonction publique avec date d'effet au vendredi 29 mai 2020.

La délibération est adoptée par 19 voix pour.

INDEMNITÉS AUX ADJOINTS

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, et que le taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique est de 19.8% pour les adjoints d'une commune dont la population est entre 1000 et 3499 habitants, il est proposé de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire à **10,25%** de l'indice brut terminal de la fonction publique avec date d'effet au vendredi 29 mai 2020.

La délibération est adoptée par 19 voix pour.

INDEMNITÉS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Considérant que le taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique est de 19.8 % pour les conseillers municipaux délégués d'une commune dont la population est entre 1000 et 3499 habitants, il est proposé de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de délégué, avec date d'effet au mercredi 1er juillet 2020 :

- à **2,64%** de l'indice brut terminal de la fonction publique pour 5 conseillers délégués ;
- à **1,32%** de l'indice brut terminal de la fonction publique pour 2 conseillers délégués.

La délibération est adoptée par 19 voix pour.

VOTE DES TAUX 2020

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir inchangés les taux des différentes taxes qui s'établissent comme suit :

- Taxe d'Habitation : **14,32%**
- Taxe Foncière bâti : **20,42%**
- Taxe Foncière non bâti : **83,00%**

La délibération est adoptée par 19 voix pour.

CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur principal de 2ème classe en raison de l'inscription sur liste d'aptitude de rédacteur principal de 2ème classe d'un agent contractuel, Madame le Maire **propose** de créer à compter du 1er juillet 2020 un poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet.

La délibération est adoptée par 19 voix pour.

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE À TEMPS COMPLET

Considérant l'inscription sur liste d'aptitude d'agent de maîtrise d'un agent, Madame le Maire **propose** de créer à compter du 1er juillet 2020 un poste d'agent de maîtrise à temps complet, de modifier en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité, d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2020.

La délibération est adoptée par 19 voix pour.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des effectifs recense par filière l'ensemble des emplois permanents créés au sein de la Commune, que ces emplois soient affectés ou vacants, destinés à des agents titulaires ou non titulaires. Les emplois, dits non permanents, font également l'objet d'un état récapitulatif. Une actualisation est nécessaire pour prendre en considération des créations et suppressions de postes.

Le **Conseil Municipal** adopte le tableau des effectifs à l'unanimité.

CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES PERSONNELS : MANDAT AU CDG POUR LANCER UNE PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE

Il est proposé au Conseil Municipal de charger le Centre de Gestion du Cantal de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités intéressées. Les conventions devront prendre effet au 1er janvier 2021, pour une durée de 4 ans.

La délibération est adoptée par 19 voix pour.

LOCAL DE CONVIVIALITÉ SENIORS : DEMANDE DE FINANCEMENT LEADER/PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF

Il convient de valider le plan de financement définitif suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Lot N° 1A : terrassement	12 349,75	ADEPA - fonds Leader :	80 000,00
Lot N° 1 B : gros-œuvre	66 145,37	Etat	45 000,00
Lot N° 2 : couverture-étanchéité-zinguerie	20 118,36	Conseil Départemental	33 000,00
Lot N° 3 : charpente-menuiserie bois	31 933,95		
Lot N° 4 : cloisons sèches-peintures	30 880,62	CARSAT	10 000,00
Lot N° 5 : menuiseries alu	46 988,00	MALAKOFF	20 000,00
Lot N° 6 : carrelage-faïence	13 000,00		
Lot N° 7 : sols minces	6 675,40	Emprunt CARSAT	134 500,00
Lot N° 8 : plomberie-sanitaire-chauffage	41 397,45		
Lot N° 9 : électricité-courants faibles-courants forts	24 004,30		
Maîtrise d'œuvre	30 744,00	Autofinancement	1 737,20
Total	324 237,20	Total	324 237,20

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Valider l'ensemble des éléments présentés,
- Autoriser Madame Patricia BENITO, Maire, à signer tous actes et engager toutes demandes sur cette question,
- Solliciter une aide du programme LEADER du Pays d'Aurillac d'un montant de 80 000, 00 euros au titre de la sous-mesure 19.2.

EP SUITE AMÉNAGEMENT BT ROUTE D'AURILLAC

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal, le montant total de l'opération s'élève à 51 976.90 € HT. **Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
2. D'autoriser Madame le Maire à verser le fonds de concours,
3. D'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

La délibération est adoptée par 19 voix pour.

AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG : MISE EN PLACE D'UN CHEMINEMENT PIÉTONNIER SÉCURISÉ LE LONG DE LA ROUTE D'AURILLAC (RD120)

Une première tranche de travaux concernant l'entrée du bourg côté Aurillac afin d'y aménager un cheminement piétonnier sécurisé avait été validée le 17 décembre 2019 pour un montant de 410 893,79 € TTC (parts communales, intercommunales et départementales).

Il est possible aujourd'hui de valider une seconde tranche de travaux pour un montant de 267 828,19 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire les crédits au Budget Primitif 2020 suivant le tableau de financement ci-dessous afin de permettre à Madame le Maire de valider cette seconde tranche de travaux :

Dépenses HT		Recettes	
Lot 1 – Voirie	142 599,19	Fonds de concours CABA	82 730,25
Lot 2 - Paysagiste	15 692,70	Fonds de concours Conseil Départemental	32 760,70
Lot 3 – Réseaux eau AEP	109 536,30	Commune FCTVA 2021	43 934,54
Lot N° 3 : charpente-menuiserie bois	31 933,95	Commune autofinancement	108 402,70
	267 828,19		267 828,19

La délibération est adoptée par 19 voix pour.

CONVENTION DE COORDINATION ET DE MUTUALISATION POUR LA GESTION DE LA COMPÉTENCE « EAUX PLUVIALES URBAINES » AVEC LA CABA

Le Code Général des Collectivités Territoriales dans sa version applicable au 1er janvier 2020 dispose que les Communautés d'Agglomération sont obligatoirement compétentes en matière d'assainissement, y compris les eaux pluviales urbaines à compter de la date susdite

Il est proposé pendant une durée d'une année tacitement renouvelable une fois pour une durée équivalente que la commune poursuive ses missions techniques pour le compte de la Communauté d'Agglomération et ainsi de conclure avec cette dernière la convention de coordination et de mutualisation jointe aux présentes.

La délibération est adoptée par 19 voix pour.

DÉNOMINATION D'UN LIEU-DIT ET D'UNE RUE

Il est proposé au Conseil Municipal de décider que le lieu-dit de la commune désigné dans le plan annexé recevra la dénomination officielle « Les Quatre Vents ».

La rue de la Commune désignée dans un plan annexé recevra la dénomination officielle suivante « Rue des Darses ».

La délibération est adoptée par 19 voix pour.

SÉANCE DU 10 JUILLET 2020 À 18 HEURES

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Absents : PIED Laurence (procuration à Janine TEISSEDE), MARCENAC Cécile (procuration à Cécile CHEVALIER), RAYNAL Géraud (procuration à Frédéric MURAT), Cécile LEGOUT (procuration à Patricia BENITO).

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS AUX ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Une liste a été déposée (liste A), elle est composée de 5 titulaires et 3 suppléants, soit :

• TITULAIRES :

1. M. DONEYS Jean-Luc
2. Mme TEISSEDE Janine
3. M. POUGET Alain
4. Mme CHEVALIER Cécile
5. M. RAYNAL Géraud

• SUPPLEANTS :

1. Mme BOUTONNET Sabine
2. M. GALERY Jacques
3. Mme PORTERO Séverine

Il est procédé au vote. Après dépouillement, la **Liste A obtient 19 voix.**

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Sont candidats titulaires :

1. M. Jean-Luc DONEYS
2. M. Alain POUGET
3. Mme Laurence PIED

Sont candidats suppléants :

1. Mme Sabine BOUTONNET
2. Mme Séverine PORTERO
3. M. Fabien VABRE

Madame le Maire proclame qu'une seule liste ayant été présentée, les candidats titulaires et suppléants sont nommés.

LISTE POUR COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ; ceux-ci seront choisis par le Directeur Départemental des Finances Publiques parmi une liste de 24 personnes choisis par le Conseil Municipal. Il est proposé au Conseil Municipal de valider la liste de 24 noms présents en annexe. **La liste est approuvée à l'unanimité.**

NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Il est proposé au conseil municipal de fixer à 14 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition ci-dessus à l'unanimité.

ÉLECTION DES MEMBRES DU CCAS

Madame le Maire rappelle qu'elle est présidente de droit du CCAS et qu'elle ne peut être élue sur une liste.

Une liste de candidats a été présentée par des conseillers municipaux :

1. Joël BLAMPAIN
2. Janine TEISSEDE
3. Cécile CHEVALIER
4. Frédéric MURAT
5. Sabine BOUTONNET
6. Cécile MARCENAC
7. Laurence PIED

Il est procédé au vote. Après dépouillement, la liste ayant Joël BLAMPAIN tête de liste obtient 19 voix : **elle est élue au CCAS.**

BAIL LOCAL MSP

Le Dr Irène Lozano a demandé à pouvoir sous-louer le local qu'elle loue actuellement à la MSP. Le DR Cyril Guibert souhaite signer un bail pour ce même local dès que le Dr Irène Lozano résiliera le sien.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le Dr Irène Lozano, preneur du « local 2 » de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à sous-louer son local au Dr Cyril Guibert, médecin généraliste, pour une durée maximale de quatre mois.
- D'autoriser, durant cette période de quatre mois ou au terme de celle-ci, Madame le Maire à signer un bail avec le Dr Cyril Guibert pour le même « local 2 », et aux mêmes conditions que celles fixées actuellement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.

TARIFS DE LA CANTINE ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants de la cantine scolaire pour l'année 2020-2021 :

- Enfant de la commune : 3 € (tarif année 2019-2020 : 2,96)
- Enfant hors commune : 4.30 € (tarif année 2019-2020 : 4,25)
- Adulte : 6.30 € (tarif année 2019-2020 : 6,20)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité

TARIFS DE LA GARDERIE ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants de la garderie pour l'année scolaire 2020-2021 et de les fixer comme suit :

- **Tarif A** 7h30-8h20 : 0.90 € (tarif année 2019-2020 : 0,88)
- **Tarif B** 16h30-18h30 : 1.50 € (tarif année 2019-2020 : 1,48)
- **Tarif C** transport scolaire : 0.31 € (tarif année 2019-2020 : 0,30)
- **Tarif D** 15h30-16h30 : 0.41 € (tarif année 2019-2020 : 0,40)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.

TARIFS DU TRANSPORT SCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer la participation des parents au transport scolaire pour l'année scolaire 2020-2021 à 0.80 € par jour par enfant (tarifs 2019-2020 à 0,79€)
- de reconduire le mode de paiement : facturation en début de trimestre pour le trimestre complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.

TARIF DU REPAS AU CENTRE DE LOISIRS 2020-2021

Dans le cadre de l'organisation du Centre de Loisirs, il est proposé au Conseil Municipal pour les périodes où le Centre de Loisirs fonctionnera à SAINT PAUL DES LANDES et où le service de restauration sera assuré par la Mairie :

- de maintenir le tarif du repas à 2,84 €,
- la facturation de ces repas sera assurée par la Mairie de SAINT PAUL DES LANDES auprès des parents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.

COMPTES DE GESTION 2019

Les comptes de gestion constituent la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doivent être votés avant les comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les comptes de gestion 2019 dressés par le Trésorier à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Les comptes administratifs 2019 présentés à l'Assemblée sont conformes aux comptes de gestion 2019 dressés par le Trésorier. Ils s'établissent comme suit :

	Budget Principal	
	Fonctionnement	Investissement
Report N°1 - recettes	124 484,74	
Report N°1 - dépenses		209 657,13
Dépenses	964 713,68	43 934,54
Recettes	1 264 701,56	574 769,75
Résultat budgétaire	424 472,62	-79 397,68
	Restes à réaliser à reprendre dans le BP 2020	
Dépenses		606 703,75
Recettes		280 689,60
Solde des restes à réaliser		-326 014,15
Déficit de financement section d'investissement		-405 411,83

	Budget Restauration Scolaire	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	9 586,92	0
Recettes	0	0
Report N-1 recettes	9 586,92	0
Résultat budgétaire	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les comptes administratifs 2019 du Budget Principal et du Budget Restauration Scolaire ci-dessus à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 MAISON SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE :

Le compte administratif 2019 présenté à l'Assemblée est conforme au compte de gestion 2019 dressé par le Trésorier. Il s'établit comme suit :

	Budget MSP	
	Fonctionnement	Investissement
Report N°1 - recettes	0	
Report N°1 - dépenses		11 535,60
Dépenses	7 781,70	262 846,82
Recettes	13 626,81	341 089,58
Résultat budgétaire	5 845,11	66 707,16
	Restes à réaliser à reprendre dans le BP 2020	
Dépenses		375 000,00
Recettes		291 146,42
Solde des restes à réaliser		- 83 853,58
Déficit de financement section d'investissement		17 146,42

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif du Budget MSP pour 2019 à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 LOTISSEMENT LES DEVÈZES

Le compte administratif 2019 présenté à l'Assemblée est conforme au compte de gestion 2019 dressé par le Trésorier. Il s'établit comme suit :

	Budget Restauration Scolaire	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	115 520,00	115 520,00
Recettes	115 520,00	0
Résultat budgétaire	0	- 115 520,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif du Budget Annexe Lotissement Les Devèzes pour 2019 ci-dessus à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS 2020

Dans le cadre de l'élaboration du budget communal 2020, **il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer aux associations une subvention identique à l'année précédente, pour un montant total 19 113.70€.**

Un conseiller concerné par l'objet de cette délibération, Frédéric MURAT, a quitté la séance et n'a pas pris part au vote. Les votes de Cécile LEGOUT et Géraud RAYNAL, intéressés par l'objet de cette délibération et ayant donné procuration, n'ont pas été pris en compte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition ci-dessus par 16 voix pour.

SUBVENTION AU RPE 2020

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 3795.40 € la participation de la commune au fonctionnement du RPE pour l'année 2020, les crédits nécessaires étant inscrits à l'article 6558 du Budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition ci-dessus à l'unanimité.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET PRINCIPAL

Le résultat du Budget Principal de la Commune pour l'exercice 2019 s'élève à 424 472.62€. Il est proposé au **Conseil Municipal d'affecter cet excédent :**

- **Au financement de la section d'investissement à hauteur de 405 411.83€**
- **En report à la section de fonctionnement R 002 pour 19 060.79 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition ci-dessus à l'unanimité.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET MSP

Le résultat du budget MSP pour l'exercice 2019 s'élève à 5 845.11 €. **Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter ce résultat en report à la section d'investissement pour 5 845.11 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition ci-dessus à l'unanimité.

CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE RESTAURANT SCOLAIRE

Par délibération 2015/005 en date du 19 février 2015, un Budget annexe avait été créé par le Conseil Municipal pour le service de restauration scolaire. Celui-ci n'ayant été ouvert en 2019 qu'afin de pouvoir effectuer les opérations permettant sa clôture, **il est proposé de clôturer ce budget annexe au 31/12/2019.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition ci-dessus à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget principal 2020 ci-dessous, qui après reprise des résultats et des restes à réaliser 2019, s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement :**
- Dépenses et recettes : 1 110 420.29 € dont 19 060.79 € d'excédent de recettes reporté de 2019.
- **Section d'investissement :**
- Dépenses et recettes : 1 595 30.43 € dont restes à réaliser 2019 :
- 606 703.75 € en dépenses ;
- 280 689.60 € en recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition ci-dessus à l'unanimité.

(M. Fabien VABRE a quitté la séance, donnant procuration à Patricia BENITO.)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET MSP 2020

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget principal de la Maison de Santé Pluridisciplinaire pour 2020 ci-dessous, qui après reprise des résultats et des restes à réaliser 2019, s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement :**
- Dépenses et recettes : 18 650 €.
- **Section d'investissement :**
- Dépenses et recettes : 434 948.69 € dont restes à réaliser 2019 :
- 375 000 € en dépenses ;
- 291 146.42 € en recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition ci-dessus à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES DEVÈZES 2020

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget principal 2020 ci-dessous, qui après reprise des résultats et des restes à réaliser 2019, s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement :**
- Dépenses et recettes : 591 220.00 €
- **Section d'investissement :**
- Dépenses et recettes : 353 370.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition ci-dessus à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT LAMPES À VAPEUR DE MERCURE TR3

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal, le montant total de l'opération s'élève à 44 495.17€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.

ÉVOLUTION DU PARTENARIAT AVEC LE CENTRE

SOCIOCULTUREL A LA CROISÉE DES AUTRES

Dans le cadre de la politique sociale mise en place à Saint-Paul des Landes, il est apparu nécessaire d'engager une réflexion avec le Centre Socioculturel A la Croisée des Autres. Suite aux différentes rencontres avec les responsables du Centre Socioculturel A la Croisée des Autres, Madame le Maire vous propose :

1. De pérenniser pour l'année scolaire 2020-2021 le fonctionnement du centre de loisirs du mercredi.
2. De se positionner sur la mise en œuvre du secteur adolescent les mercredis, vendredis et vacances scolaires.

Dans l'attente de la rédaction d'un avenant à la convention, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- D'approuver ces éléments ;
- D'autoriser Madame le Maire à poursuivre les discussions avec le Centre Socioculturel A la Croisée des Autres.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020 À 20 HEURES

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 15

Votants : 19

Absents : MARCENAC Cécile (procuration à Patricia BENITO), LEGOUT Cécile (procuration à Jean-Luc DONEYS), DELOM Florence (procuration à Alain POUGET), PENA-AUBERT Christelle (procuration à Sabine BOUTONNET).

DÉLÉGATION AUTORISANT LE MAIRE À ESTER EN JUSTICE

Il est proposé de déléguer à Madame le Maire le droit d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant les tribunaux administratifs. Le maire pourra également porter plainte au nom de la commune et transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.

REPRÉSENTANT AU CNAS

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de nommer un représentant auprès du CNAS. Madame Jeanine TEISSEDRE propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition ci-dessus à l'unanimité.

REPRÉSENTANT AU SEIN DE CANTAL INGÉNIERIE ET TERRITOIRES

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de désigner un élu qui représentera la Commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence.

Monsieur Jean-Luc DONEYS propose sa candidature pour être représentant auprès du CIT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition ci-dessus à l'unanimité.

DÉSIGNATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX POUR SIÉGER AU SEIN DES COMMISSIONS DE LA CABA

La CABA a prévu la possibilité que soient désignés par chaque Conseil Municipal des conseillers municipaux qui pourront participer aux travaux de chaque Commission dans la limite de deux membres maximum, en-dehors du Maire, qui est membre de droit de chaque Commission.

M. Jean-Luc DONEYS, 1er adjoint et conseiller communautaire, a fait le choix d'être membre des Commissions suivantes : Commission Aménagement et Développement Économique, Commission Aménagement du territoire communautaire.

Dès lors, la Commune de Saint-Paul des Landes peut donc désigner un membre supplémentaire pour ces Commissions, et elle peut désigner deux membres pour les autres Commissions.

Les conseillers suivants sont proposés pour les Commissions indiquées :

- **Commission Aménagement du territoire communautaire (un conseiller possible) : Fabien VABRE**
- **Commission Ressources (deux conseillers possibles) : Sabine BOUTONNET**
- **Commission Grand Cycle de l'Eau (deux conseillers possibles) : Alain POUGET, Géraud RAYNAL**
- **Commission Environnement et Développement Durable (deux conseillers possibles) : Laurence PIED, Jacques GALERY**
- **Commission Mobilités et Transports Urbains (deux conseillers possibles) : Cécile CHEVALIER**
- **Commission Vie et Animations Locales (deux conseillers possibles) : Frédéric MURAT, Florence DELOM**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de nommer un correspondant Défense. Monsieur Joël BLAMPAIN propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition ci-dessus à l'unanimité.

REPRÉSENTANT AU CENTRE SOCIOCULTUREL

La Commune est adhérente au Centre socioculturel A la Croisée des Autres. Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de nommer un représentant et un suppléant. Madame Patricia BENITO propose sa candidature pour être représentante titulaire, et Madame Cécile CHEVALIER propose sa candidature pour être sa suppléante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition ci-dessus à l'unanimité.

PROJET D'ÉCOLE NUMÉRIQUE

L'équipe enseignante de l'école de Saint-Paul des Landes a soumis un projet pédagogique visant à mettre en place pour l'année scolaire 2021-2022 du matériel numérique. Un appel à projet ayant été lancé par l'éducation Nationale avec une réponse à apporter le 15 septembre 2020, il est nécessaire d'approuver le projet pour pouvoir effectuer la demande de subvention suivant le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
2 vidéoprojecteurs interactifs	4 980,00	appel à projet EN	5 348,50
Installation	590,00	autofinancement	5 348,50
2 ordinateurs portables	1 430,00		
écran tactile avec support	3 482,00		
installation	215,00		
	10 697,00		10 697,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider le projet tel que présenté ;
- D'inscrire les crédits correspondant au budget 2021.

RÉNOVATION DE L'ÉGLISE

L'église de Saint-Paul des Landes nécessite une rénovation de sa toiture. Un devis a été établi pour un montant de 8 031.50 € HT. L'État propose un appel à projet dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Dépenses HT		Recettes	
Rénovation toiture	8 031.50	DSIL	5 622,05
		autofinancement	2 409,45
	8 031.50		8 031.50
			70%
			30%
			100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider le projet tel que présenté ;
- D'inscrire les crédits correspondant au budget 2020.

CONVENTION AVEC LE CENTRE SOCIOCULTUREL POUR LE PÔLE ADOLESCENT

Suite aux différentes discussions, il est possible aujourd'hui de mettre en œuvre les actions à destination des adolescents (12-17 ans) dans le cadre de l'ouverture de la « Sexion ados » aux jeunes Saint-Paulois, qui pourront participer à un accueil de loisirs les mercredis après-midi de 13h30 à 18h30, les vendredis soirs de 20h à 23h et durant les vacances scolaires de 8h30 à 18h30.

Il est proposé :

- D'autoriser Mme le Maire à signer un avenant à la convention en place avec le Centre socioculturel A la Croisée des Autres pour mettre en œuvre ces actions en direction des adolescents ;
- D'inscrire les dépenses nécessaires à l'article 6558 pour 4 337 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal adopte le tableau des effectifs ci-dessous :

Filière administrative

Cadre d'emploi et grade	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Attaché	1	0	1
Rédacteur principal 2ème classe	1	1	0
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	1	1	0
Adjoint administratif	1	0	1
Contractuel	1	0	1
Total	5	2	3

Filière culturelle

Cadre d'emploi et grade	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Adjoint territorial du patrimoine principal 2ème classe	1	1	0
Total	1	1	0

Filière technique

Cadre d'emploi et grade	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Agent de maîtrise principal	1	1	0
Agent de maîtrise	2	2	0
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	1	2
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	4	4	0
Adjoint technique territorial	1	1	0
Total	11	9	2

Filière sociale

Cadre d'emploi et grade	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
ATSEM principal 1ère classe	1	1	0
Total	1	1	0

Total général des effectifs

Cadre d'emploi et grade	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Emplois permanents	18	13	5
Emplois non permanents	0	0	0
Total	18	13	5

ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

Madame le Maire expose que la Commune doit prendre en charge, en cas d'absence liée à une maladie, le maintien du traitement des agents selon certaines règles.

C'est pour pallier ces risques et le coût qui en résulte que la Commune peut souscrire un contrat d'assurance approprié. Le contrat groupe proposé par le Centre de Gestion peut être souscrit pour une durée de 4 ans.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2021/2024 auprès de l'assureur et courtier COLLECTEAM / YVELIN / EUCARE / ACTE VIE.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative suivante :

Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2020 – Budget Principal		
FONCTIONNEMENT		
	dépenses	recettes
011 - charges à caractère général		
62323-Fêtes et cérémonies	-501,00	
012 - charges de personnel		
6331-Versement de transport	500,00	
6459-Remboursements sur charges		17 000,00
6336-CDG CNFPT	1 000,00	
6411 - Personnel titulaire	10 000,00	
6451-URSSAF	4 000,00	
6453-Caisses de retraites	1 500,00	
67 - charges exceptionnelles		
673-Titres annulés	501,00	
TOTAL	17 000,00	17 000,00
INVESTISSEMENT		
13 - subventions d'investissement		-170 202,00
13251-Subventions non amortissables		223 000,00
1328-Autres subventions		-52 798,00
TOTAL		0

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative suivante :

Décision Modificative n°1 au Budget Primitif 2020 MSP		
FONCTIONNEMENT		
	dépenses	recettes
011-charges à caractère général		
65888-Autres charges gestion courante	+30	
022-Dépenses imprévues	-30	
Total	0	
INVESTISSEMENT		
10 – dotations diverses		
10222-FCTVA		-34 060
16 - emprunts et dettes assimilées		
1641-Emprunts en €		+34 060
TOTAL		0

EMPRUNT À COURT TERME

Le Crédit Agricole propose un emprunt à court terme de 100 000 €, disponible au 1er décembre 2020 et à rembourser avant le 1er décembre 2021, pour un taux d'intérêt de 0.35% et des frais de dossiers de 100 €. Il est proposé :

- De valider la réalisation de cet emprunt à court terme ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous documents permettant la réalisation de cet emprunt ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 66.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.

ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTE SUR EXERCICE PRÉCÉDENT

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'annuler le titre n°66 du bordereau n°10 de l'année 2016.
- D'inscrire les dépenses correspondantes au budget 2020 à l'article 673.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition ci-dessus à l'unanimité.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE DEUX CRÉANCES

Il est proposé de procéder à l'admission en non-valeur des titres suivants :

- Titre n° 148 de l'exercice 2016 pour un montant de 19.60€ (repas ALSH)
- Titre n° 168 de l'exercice 2015 pour un montant de 10.47€ (transport scolaire)

Il est proposé au conseil municipal d'inscrire les dépenses correspondantes au budget 2020 à l'article 6541.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.

ADMISSION DE CRÉANCES ÉTEINTES

Il est proposé d'intégrer les créances éteintes pour un montant total de : 639.07€

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire cette dépense au budget 2020 à l'article 6542.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les tarifs de location de la salle des fêtes comme suit pour l'année 2021 :

Festivités familiales

Personnes de la commune :- Apéritif :100 € - Repas : 130€

Personnes extérieures :- Apéritif : 210 € - Repas : 300€

AUTRES LOCATIONS

Associations de la commune (après épuisement des gratuités) : 60€
Associations, organismes extérieurs à la Commune, expositions : 400€

Expositions ventes : 500€

Nettoyage Obligatoire après tout repas ou apéritif servi dans la salle et bal : 82,50€

Cautions : 600€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.

MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN À CANTAL HABITAT

La Commune de Saint-Paul des Landes et Cantal Habitat, souhaite réaliser une opération de construction de logements à destination prioritaire des séniors sur ce terrain via la mise à disposition d'une parcelle de 1199 m² par la commune à Cantal Habitat.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser la mise à disposition de la parcelle AC 176, d'une superficie de 1199 m² situé rue de Moinac à Cantal Habitat sous la forme d'un bail emphytéotique ;
- D'autoriser le Maire à signer ce bail et tout document nécessaire à cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.

CRÉATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Après concertation avec la Poste, il apparaît que l'accès à son offre de service serait mieux assuré avec l'implantation d'une Agence Postale Communale dans notre commune, située au 10 Grande Rue, au sein du Relais Territoire. Cette implantation pourra être mise en œuvre dans le courant de l'année 2021. Il est donc proposé :

- D'approuver l'implantation d'une Agence Postale Communale au sein du Relais-Territoire situé 10 Grande Rue à St Paul des Landes ;
- D'autoriser Madame le Maire à préparer et à signer avec La Poste une convention conformément ayant pour objet l'implantation de ladite Agence Postale Communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.

EP SUITE RENFORCEMENT BT L'HÔPITAL

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, le montant total de l'opération s'élève à 872.01 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- D'autoriser Madame le Maire à verser le fonds de concours,
- D'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.

CONSEILS MUNICIPAUX

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020 À 19 HEURES ET 30 MINS

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Votants : 19

Absents : GALERY Jacques (procuration à Patricia BENITO), BARDY Daniel (procuration à Jean-Luc DONEYS), MARCENAC Cécile (procuration à Cécile CHEVALIER), LEGOUT Cécile (procuration à Laurence PIED), PORTERO Séverine (procuration à Frédéric MURAT), PENA-AUBERT Christelle (procuration à Alain POUGET).

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative suivante :

Décision modificative n°2 au Budget Primitif 2020 – Budget Principal		
FONCTIONNEMENT		
	dépenses	recettes
23-Immobilisations en cours		
2315 / Opération 15 - Installation technique	-223 000,00	
45811-Opération sous mandat CABA	224 000,00	
13 - subventions d'investissement		
13251-Subventions non amortissables		-223 000,00
45821-Opération sous mandat CABA		224 000,00
TOTAL	1 000	1 000

Utilisation des crédits d'investissement avant le vote du BP 2021 Afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 et de garantir le respect des délais de paiement, **il est proposé au Conseil Municipal de mettre en application ces dispositions pour le budget 2021 et d'autoriser Madame le Maire :**

- à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020 (voir tableau ci-dessous) ;
- à inscrire les crédits correspondants lors du vote du budget primitif 2021.

Opération	Article	Intitulé	Crédits ouverts BP 2020	Montant autorisé BP 2021
Non individualisée	2183	Matériel de bureau et info	1 000	250
	2184	Mobilier	17 000	4 250
	2188	Autres immobilisations corporelles	4 500	1 125
13-Bâtiments communaux	2313	Constructions	210 500	52 625
14-Accessibilité économie d'énergie	2313	Constructions	10 000	2 500
15-Voirie	2315	Installations techniques	238 200	59 550
19-travaux d'éclairage public	204181	Subvention d'équipement biens mobiliers	26 000	6 500

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF

Les communes d'Ayrens, Lacapelle-Viescamp, Saint-Paul des Landes, Sansac-de-Marmiesse et Ytrac veulent mettre en œuvre une Convention Territoriale globale. La convention sera conclue à compter du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2024 au maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF et les autres Communes signataires.

Vous pouvez consulter les comptes-rendus complets sur notre site internet et en mairie.
www.saint-paul-des-landes.fr



Retrouvez votre prochain bulletin municipal à l'automne !
D'ici là... Si vous souhaitez publier ou voir publiée une information, n'hésitez pas à nous solliciter.



LES FLORALIES 2021 : LE DIMANCHE 16 MAI

Exposition et vente de fleurs, plantes, arbustes, plants de légumes, rosiers, plantes vivaces et bien d'autres !



LA POSTE DÉMÉNAGE !

Le bureau de poste actuel fermera ses portes pour laisser place à une agence postale.

Son ouverture est prévue au 1er juin 2021 et elle sera située au Relais Territoire : de nouveaux horaires et une continuité de services pour les Saint-Paulois !

Horaires prévisionnels :

Lundi : 14h - 17h

Mardi : 8h45 - 12h30

Mercredi : 8h45 - 12h30

Jeudi : Fermé

Vendredi : 8h45 - 12h30

Samedi : 9h45 - 12h

Surfez sur notre nouveau site web : www.saint-paul-des-landes.fr
et retrouvez-y l'ensemble des actualités et services de votre commune.

